

## **Arrêté portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales et évaluations de contrôle continu du baccalauréat général et technologique session 2025 des académies de Créteil, Paris et Versailles**

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 334-15 et D. 336-15 ;

**Vu** l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 ;

**Vu** l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

**Vu** l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

**Vu** l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,

### **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – Les registres d'inscription aux épreuves finales et évaluations de contrôle continu du baccalauréat général et technologique session 2025 sont ouverts **du mercredi 9 octobre 2024 au vendredi 15 novembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

**Article 2.** – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le vendredi 22 novembre 2024** sa confirmation d'inscription datée et signée sur son espace candidat CYCLADES.

**Article 3.** – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 4 octobre 2024

**Le directeur du service interacadémique des examens et concours**



**Frédéric MULLER**